



**DROITS DE L'HOMME, CONDITIONS DE TRAVAIL,
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION**

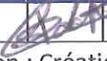
COMMUNICATION SUR LE PROGRES



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

REDACTION - MODIFICATIONS

Ind.	Rédacteur(s)			Vérificateur(s)			Approbateur(s)			
	Nom	Visa	Date	Nom	Visa	Date	Nom	Visa	Date	
1	C. BALDET		13/05/15	J. CHAUVEAU		19/05/15	J. CHAUVEAU		19/05/15	
	Nature de la révision : Création du document									
	Nature de la révision :									
	Nature de la révision :									
	Nature de la révision :									
Lieu de conservation de l'ORIGINAL : W:\01-Management Qualité\B - Pacte mondial et développement durable										
Diffusion										
Destinataires pour action			Nb	Destinataires pour information			Nb			
Ensemble du personnel			20							
Diffusion externe										
Destinataire	Organisme	Nb	Destinataire	Organisme	Nb					
				Pacte Mondial Clients	1 1					

	COMMUNICATION SUR LE PROGRES	EDD - DD - 002
	DROITS DE L'HOMME, CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	INDICE 1 DU 13/05/2015
		PAGE 3 SUR 7

Hecla, au travers de ses activités, développe une politique qui s'engage sur les points suivants :

UN SOUTIEN CONTINU AU PACTE MONDIAL

Voulant marquer sa volonté de mettre en œuvre une politique respectueuse des principes des droits de l'homme, des droits du travail, de la protection de l'environnement et de lutte contre la corruption, HECLA s'est engagé auprès du Pacte mondial, depuis maintenant quatre ans, à soutenir et appliquer l'ensemble de ces valeurs fondamentales.

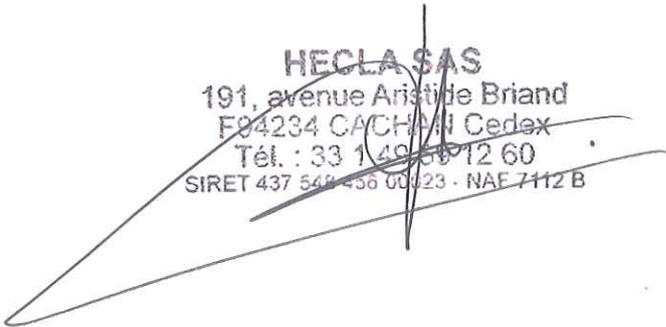
Au travers des actions entreprises cette année, HECLA souhaite promouvoir un respect toujours plus grand de ses valeurs au sein de sa zone d'influence.

En cette année 2015, HECLA renouvelle cet engagement et publie pour la première année une Communication sur le Progrès relatant les actions menées dans ce domaine tout au long de l'année 2014 et établissant nos objectifs pour 2015.

Jean CHAUVÉAU

Président HECLA S.A.S.

Le 19/05/2015


HECLA SAS
 191, avenue Aristide Briand
 F04234 CACHAN Cedex
 Tél. : 33 1 49 58 12 60
 SIRET 437 548 436 00023 - NAF 7112 B

	COMMUNICATION SUR LE PROGRES	EDD - DD - 002
	DROITS DE L'HOMME, CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	INDICE 1 DU 13/05/2015
		PAGE 4 SUR 7

DROITS DE L'HOMME

1. *Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et*
2. *A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.*

De manière générale, HECLA adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier aux conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Par sa politique d'achat responsable et ses conditions générales contractuelles d'achat, HECLA veille au respect par ses sous-traitants et partenaires du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Toutefois, étant donné ses activités et ses zones d'intervention majoritairement sur le territoire français, HECLA est très peu soumis à des problématiques concernant le respect des droits de l'homme.

CONDITIONS DE TRAVAIL

3. *Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*
4. *L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*
5. *L'abolition effective du travail des enfants ;*
6. *L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.*

HECLA veille à respecter l'ensemble du droit du travail français, notamment le Code du Travail et la Convention Collective Nationale SYNTEC.

En respect du droit du travail et dans sa volonté de communication entre la direction et le personnel, l'ensemble du personnel d'HECLA est représenté par son délégué du personnel.

Depuis sa création, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement, n'a été rapporté chez HECLA.

De par sa volonté d'une amélioration constante des compétences techniques de son personnel, HECLA mesure chaque année depuis sa création le nombre moyen de jours de formation par personne. L'objectif de l'année 2014 était de 2,5 jours minimum de formation par personne et par an. Pour l'année 2014, cet indicateur s'est établi en moyenne à 2,61 jours de formation par personne et par an. Poursuivant son effort dans le domaine de la formation, cet objectif de formation continu du personnel est renouvelé pour cette nouvelle année 2015 à un minimum de 2,5 jours de formation par personne et par an.

ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Dans la continuité de notre engagement vers une prise en compte toujours meilleure des impacts environnementaux de nos activités et dans le cadre de notre système complet intégré et certifié ISO 9001 – ISO 14001, HECLA a mis en œuvre courant 2014 le renouvellement de l'analyse détaillé de nos aspects et impacts environnementaux ainsi que le suivi des indicateurs et des objectifs précis suivants :

METHODES DE SURVEILLANCE ET INDICATEURS	OBJECTIF	RESULTAT OBTENU SUR LA PERIODE PRECEDENTE
Consommation carburant	Stabiliser la consommation mensuelle de carburant ramenée au nombre de collaborateurs	46,83 l/pers./mois (+ 14,47%)
Consommation de papier	Diminuer la consommation mensuelle de papier ramenée au nombre de collaborateurs de 5%	0,614 ramette/pers./mois (- 20,21%)
Consommation de toner	Diminuer la consommation mensuelle de toner ramenée au nombre de collaborateurs de 5%	0,053 toners/pers./mois (- 60,23%)
Nombre d'impression	Diminuer le nombre d'impression ramenée au nombre de collaborateurs de 5%	749 impressions/pers./mois (- 19,10%)

Cette démarche environnementale ainsi que l'ensemble de notre système de management selon la norme ISO 14001 ont été auditées le 13 janvier 2015 par BUREAU VERITAS. HECLA n'ayant fait l'objet d'aucun écart et la pertinence et l'efficacité de notre démarche et de notre système ont donc été confirmées.

BUREAU VERITAS
Certification



HECLA

191 AVENUE ARISTIDE BRIAND
94230 CACHAN - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

ISO 14001:2004

Domaine d'activité

INGENIERIE DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE.

ENGINEERING IN ELECTRICAL POWER TRANSMISSION.

INGENERIA DE LINEAS DE TRASPORTE.

Date de début du cycle de certification : **10 avril 2014**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **09 avril 2017**

Date originale de certification : **10 avril 2014**

Certificat n° : **FR014165-1**

Date: **17 avril 2014**

Affaire n° : **6080910**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.

cofrac



CERTIFICATION
DE SYSTEMES
DE MANAGEMENT
ACCREDITATION
N° 4-0002
portée disponible
sur www.cofrac.fr



	COMMUNICATION SUR LE PROGRES	EDD - DD - 002
	DROITS DE L'HOMME, CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	INDICE 1 DU 13/05/2015
		PAGE 7 SUR 7

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Depuis de nombreuses années, HECLA a mis en place une politique commerciale qui détermine clairement les marges de manœuvre de l'équipe commerciale.

De plus, et dans le cadre de sa politique d'achat, HECLA respecte les engagements suivants :

- Un appel d'offre, identique pour tous, avec un minimum de 2 prestataires compétents et qualifiés dans le domaine concerné
- Une analyse via une « grille de choix prestataires » avec des critères précis et impartiaux par une personne, qui soumet alors son choix soit au Responsable de la Zone concernée, soit à la Direction. Chaque commande à un prestataire est donc contrôlée en amont.

